COURTAGE ACADEMY

Formation DDA 15 heures
Tous domaines d'assurance
100% e-learning

Durée : 15 heures | Public concerné : Professionnel

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Pour qui ?

Cette formation s'adresse aux professionnels de l'assurance, tous domaines : intermédiaires d'assurance (courtiers, agents généraux, mandataires), quel que soit leur niveau, et salariés d'un distributeur.

Elle couvre les 15 heures annuelles de formation continue sur l'ensemble de la distribution : dommages, santé, prévoyance, assurance emprunteur, assurance-vie et lutte contre le blanchiment.

Pré-requis :

Cette formation continue permet de mettre à jour ses compétences et de se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation. Il faut donc, en pré-requis, distribuer de l'assurance, comme intermédiaire inscrit à l'ORIAS (tous niveaux) ou comme salarié d'un distributeur.

Les pré-requis techniques suivants sont obligatoires afin de suivre nos formations en e-learning de façon optimale.

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone…)

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.



Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Objectifs de la formation



Maintenir des compétences actualisées sur tous les domaines de l’assurance et assurer la conformité réglementaire, fiscale et commerciale.



Appliquer le devoir de conseil aux assurances de dommages, de santé, de prévoyance, de prêt et d’épargne, et respecter les obligations de lutte contre le blanchiment.

Satisfaire aux exigences de formation continue annuelle imposées par la loi aux intermédiaires d’assurance, en suivant les actualités de l’année écoulée.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Compétences visées :



Appliquer le devoir de conseil sur l'ensemble de la distribution d'assurance

Maintenir et parfaire son niveau de compétences sur tous les domaines de l'assurance

Saisir les diverses évolutions du cadre juridique de l'exercice de l'activité d'intermédiaire en assurance

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Les documents remis à l'issue de la formation



Livret de stage de la formation continue DDA (15 heures)



Attestation de formation DDA annuelle, à conserver en cas de contrôle

À télécharger également : le livret de révision, qui réunit les fiches mémo.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Votre principal intervenant



Christophe Probst, Responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.

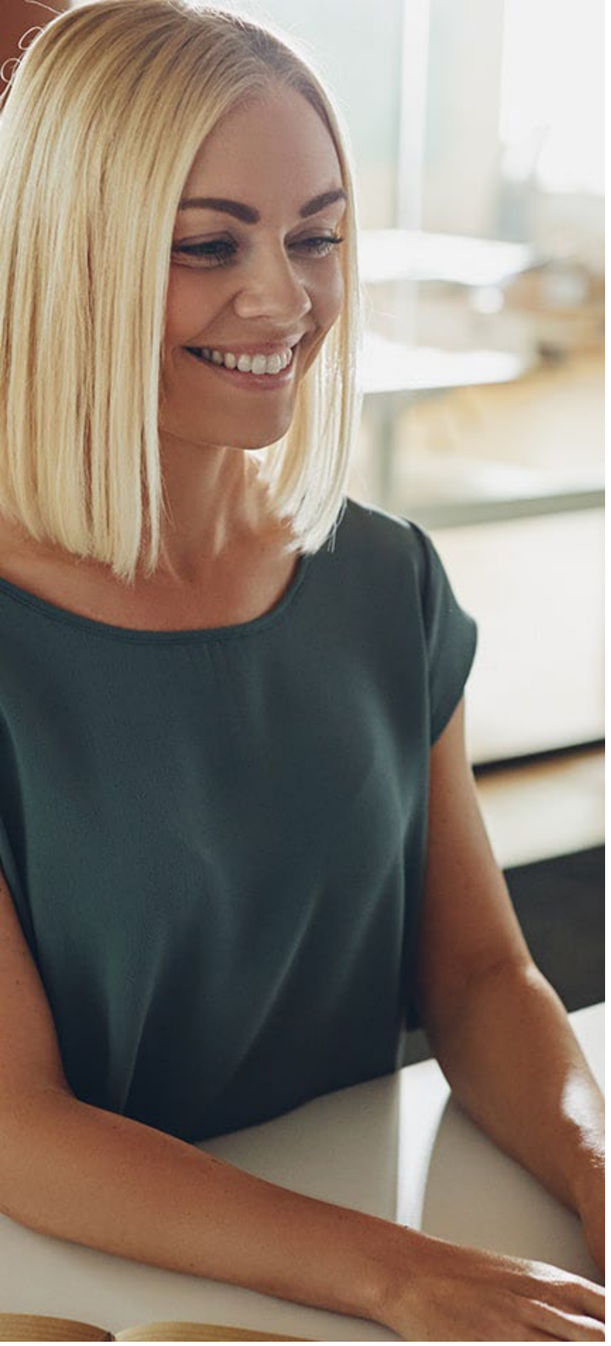
Responsable qualité et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)

Plus de 15 ans d'expérience dans le courtage en crédit immobilier et en assurances

Ancien conseiller en gestion de patrimoine

Domaines d'expertises :
- Crédits
- Banque-Assurance

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com



Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques :

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations en distanciel sont composées de modules regroupant des articles actualisés et des références législatives. Les modules pédagogiques sont accompagnés de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets. Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption) soit par téléphone (aux heures ouvrées) avec une ligne directe dédiée.

Tutorat et accompagnement :
Durant toute votre formation, l'équipe de Courtage Academy reste à votre service pour toute question technique ou pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous accompagner et vous apporter l'aide nécessaire (formation@courtage-academy.com).

Un spécialiste métier pourra être interrogé pour vous épauler à tout moment au cours de votre formation. Bien que cette formation se déroule en distanciel, vous ne vous retrouvez pas seul.

Test final de validation :
La formation se valide par un QCM final de 20 questions, qui permet notamment de s'assurer de la qualité de l'apprentissage.

Les réponses sont visées et le stagiaire connaît en temps réel son résultat. Cela lui permet en plus d'auto-évaluer la qualité des connaissances acquises. Pour réussir, il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Fonctionnement de notre Academy.

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7, Il n'y a pas de matériel physique fourni, nos offres sont toutes dématérialisées. Les différents modules et les stagiaires sont en permanence suivis par un outil de suivi (tracking) qui permet au formateur d'analyser à distance l'évolution du parcours de formation. L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et est même adapté à des personnes ayant besoin d'un tiers temps comme les dyspraxiques. La formation est adaptée aux personnes en situation de handicap. La progression est suivie tout au long du parcours, et la formation se valide par un QCM final, que le stagiaire peut repasser une fois s'il n'atteint pas le minimum requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura en outre la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses au quiz final à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle grâce notamment à un relevé de connexion. Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins, ce qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant. Ces actions de suivi permettent de détecter les décrocheurs et l'intervention de l'équipe pédagogique pour trouver des solutions avec le stagiaire.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscrivez-vous directement en achetant votre formation, votre espace dédié à la formation sera alors immédiatement créé.

Nous avons aussi la possibilité de demander des aides au financement auprès de France Travail, l'AGEFIPH et autres organismes.

Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant en distanciel, les entrées en formation se font à tout moment.
Accès dès l'inscription et le paiement validés, 7 j/7 et 24 h/24.

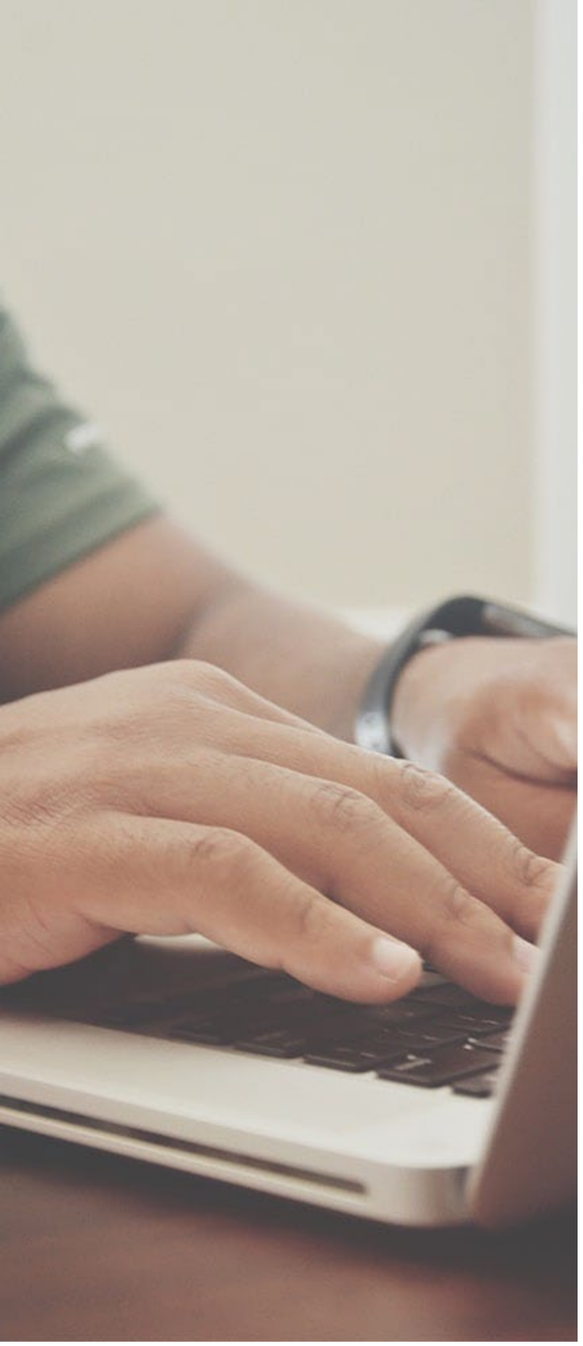
Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité :

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com



Aspects pratiques

Environnement technique :

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique, ...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Microsoft Edge, Google Chrome ou Firefox ; Mac : Safari, Google Chrome ou Firefox, dans leur dernière version).
- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Durée d'accès à la formation :

Vous disposez de 12 mois pour compléter votre formation. Une fois la formation terminée, le contenu reste accessible pour réviser grâce aux corrections disponibles dans votre espace personnel.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Programme de la formation DDA 15 heures – Tous domaines

15 heures en neuf modules, qui couvrent l'ensemble de la distribution d'assurance

Module 1 : Cadre DDA et déontologie
- 1.1 Les principales obligations DDA des distributeurs d'assurance
- 1.2 La capacité professionnelle et la formation continue en assurance
- 1.3 Les évolutions réglementaires de la distribution d'assurance
- 1.4 Les obligations ACPR et le contrôle des intermédiaires
- 1.5 L'information précontractuelle
- 1.6 Le devoir de conseil, la formalisation et le suivi client
- 1.7 La procédure de réclamation et la médiation
- 1.8 La CNIL et la protection des données personnelles

Module 2 : Assurances de dommages des particuliers
- 2.1 Les assurances à caractère indemnitaire et forfaitaire
- 2.2 La règle proportionnelle en assurance
- 2.3 L'assurance automobile : véhicules couverts et exclusions
- 2.4 Le bonus-malus en assurance automobile
- 2.5 Le rôle du Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)
- 2.6 L'indemnisation des accidents de la circulation
- 2.7 L'assurance multirisque habitation (MRH)
- 2.8 La résiliation du contrat d'assurance automobile : droits et procédures

Module 3 : Assurances de dommages des professionnels
- 3.1 L'identification des besoins du client en assurance de dommages
- 3.2 La responsabilité civile et professionnelle
- 3.3 La responsabilité civile des mandataires sociaux
- 3.4 Les risques industriels et la multirisque entreprise
- 3.5 Les garanties spécifiques aux flottes automobiles
- 3.6 Les pertes d'exploitation
- 3.7 La garantie dommages-ouvrage (DO)
- 3.8 Assurance cyber : rançons et dépôt de plainte
- 3.9 Attentats et terrorisme : garanties, GAREAT et FGTI

Module 4 : Santé et complémentaire santé
- 4.1 La protection universelle maladie (PUMa)
- 4.2 Le principe de remboursement des frais de santé
- 4.3 Les taux de remboursement de l'Assurance maladie
- 4.4 Le parcours de soins coordonnés
- 4.5 Les différents modèles d'entreprise d'assurance
- 4.6 Les caractéristiques des contrats de santé solidaires et responsables
- 4.7 La réforme 100 % santé
- 4.8 La complémentaire santé solidaire (CSS)
- 4.9 Les garanties et les exclusions de la complémentaire santé
- 4.10 La souscription et la tarification de la complémentaire santé
- 4.11 L'accord national interprofessionnel et la complémentaire santé collective
- 4.12 L'adhésion obligatoire ou facultative en assurance de groupe
- 4.13 La mise en place du contrat d'assurance collectif
- 4.14 Complémentaire santé : lire le taux de redistribution

Module 5 : Prévoyance
- 5.1 Les prestations du régime général en cas de maladie ou d'accident
- 5.2 La couverture des salariés en cas d'invalidité permanente
- 5.3 La couverture des salariés en cas de décès
- 5.4 La couverture des autres professions et des régimes spéciaux
- 5.5 Les garanties de l'incapacité temporaire de travail en prévoyance
- 5.6 Les garanties de l'invalidité en prévoyance
- 5.7 Les garanties décès et perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)
- 5.8 La dépendance totale
- 5.9 Le délai de carence et la franchise en assurance dépendance
- 5.10 Les formalités médicales en prévoyance
- 5.11 La fiscalité des prestations de dépendance et de décès
- 5.12 Loi Évin : maintien santé, prestations et garantie décès
- 5.13 Garantie des accidents de la vie et individuelle accident

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Programme de la formation (suite)

Module 6 : Assurance emprunteur
- 6.1 L'assurance emprunteur : généralités
- 6.2 Les quotités d'assurance emprunteur
- 6.3 La garantie invalidité permanente totale (IPT) en assurance emprunteur
- 6.4 La garantie incapacité temporaire de travail (ITT) en assurance emprunteur
- 6.5 Les primes fixes de l'assurance emprunteur
- 6.6 Les primes variables de l'assurance emprunteur
- 6.7 L'équivalence des garanties de l'assurance emprunteur
- 6.8 La loi Lemoine et l'assurance emprunteur
- 6.9 Le risque aggravé de santé et la convention AERAS

Module 7 : Assurance-vie, capitalisation et PER
- 7.1 La souscription du contrat d'assurance-vie
- 7.2 Les contrats d'assurance-vie en euros et en unités de compte
- 7.3 Les caractéristiques des contrats eurocroissance
- 7.4 La gestion pilotée, profilée et libre
- 7.5 Les obligations DDA pour le conseil en assurance-vie
- 7.6 Les préférences en matière de durabilité (ESG)
- 7.7 Le document de recommandation personnalisée
- 7.8 L'information périodique en assurance-vie
- 7.9 La révision de l'adéquation du contrat d'assurance-vie
- 7.10 La taxation des rachats en assurance-vie
- 7.11 L'assurance-vie hors succession et la fiscalité du décès
- 7.12 La clause bénéficiaire standard
- 7.13 La clause bénéficiaire : démembrement, acceptation et garantie du prêt
- 7.14 Les conséquences des primes manifestement exagérées
- 7.15 L'assurance-vie et le contrat de capitalisation
- 7.16 La donation de la nue-propriété d'un contrat de capitalisation
- 7.17 L'assurance-vie et l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- 7.18 Le plan d'épargne retraite (PER)

Module 8 : LCB-FT et assurance-vie
- 8.1 La LCB-FT appliquée à l'assurance-vie
- 8.2 Les obligations de vigilance
- 8.3 La vigilance renforcée
- 8.4 La déclaration à TRACFIN
- 8.5 Le gel des avoirs
- 8.6 La conservation des documents de vigilance

Module 9 : Cas pratique et évaluation
- 9.1 Cas pratique fil rouge : le dossier de Camille et Samir

Quiz final : 20 questions, 70 % de bonnes réponses

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Vos référents de formation





Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

04 72 75 65 65

Assistante formation

Cindy Revallo

cindy@courtage-academy.com

04 72 75 65 65

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Financement de la formation

Prise en charge possible selon votre situation :

OPCO pour les salariés
FIF-PL ou AGEFICE pour les indépendants
France Travail pour les demandeurs d'emploi

OPCO EP
Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

AGEFICE

France Travail
(Ex pôle emploi)

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com